

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 juin 2011**

**CP 11/06-47**

*L'an deux mil onze, le 30 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;*

*Absent ayant donné procuration de vote : M. Empociello.*

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES  
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**  
**1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**  
**2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES**  
**3) AMENAGEMENT DE MAIRIE 4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

**COMMUNES DE**

**1) BOULOC, BOURRET, BRESSOLS, CASTERA-BOUZET,  
COMBEROUGER, FAUDOAS, LAGUEPIE, LAMOTHE CAPDEVILLE,  
MIRABEL, MOLIERES, MONTJOI, MOUILLAC, NEGREPELISSE,  
PERVILLE, REALVILLE, SISTELS, SAINT AIGNAN, SAINT AMANS DE  
PELLAGAL, SAINT PORQUIER, VALEILLES  
ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES.**

---

**I - PROJETS SUBVENTIONNABLES**

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.

2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).

3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.

4) Construction de mairie.

## **II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL**

1) **GROSSES REPARATIONS** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT**, et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) **ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 € HT**, et peut être portée à **35 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) **AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

- pour l'extension de mairies :

30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

15 % pour les communes de 2000 à 5000 habitants

### **4) CONSTRUCTION DE MAIRIES**

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 € HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

- 15 % pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

### **III - DEMANDES PRESENTEES**

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041437 – sous fonction 74.

Autorisation de programme 2011 .....	700 000 €
Engagé à la précédente commission permanente .....	249 604 €
Engagé à la commission permanente de ce jour .....	135 188 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour .....	384 792 €
Disponible .....	315 208 €

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

#### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 135 188 € :

#### **grosses réparations aux bâtiments communaux**

*\* nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle*

<b>COMMUNE OPERATION</b>	<b>COUT EN € HT</b>	<b>DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE</b>	<b>RELIQUAT SUR PLAFOND</b>	<b>TAUX DE SUBV.</b>	<b>SUBVENTION DEPARTEMENTALE</b>
<b>1) BOULOC</b> Rénovation de la toiture de l'église Saint Sauveur	1 670	1 670	-	45%	<b><u>751 €</u></b>
<b>2) BOURRET</b> Réfection de la salle associative	8 700	8 700	-	24%	<b><u>2 088 €</u></b>
<b>3) COMBEROUGER</b> Travaux de rénovation de l'appartement situé au-dessus de l'école	7 988	7 988	-	45%	<b><u>3 594 €</u></b>

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>4) FAUDOAS</b> Réfection de la toiture de l'église Saint Laurent <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 28.12.10. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 4 434 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2012.	19 934	15 500	4 434	45%	<b>6 975 €</b>
<b>5) LAGUEPIE</b> Agrandissement du local à archives, gestion administrative et réserve de matériel <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 21.12.10.	11 831	11 831	-	18%	<b>2 129 €</b>
<b>6) LAMOTHE CAPDEVILLE</b> Grosses réparations de la toiture et du clocher de l'église de Cos	10 545	10 545	-	18%	<b>1 898 €</b>
<b>7) MIRABEL</b> Fabrication et pose de suspentes de cloches aux églises de Vinimiès et St Barthélémy <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 03.03.11.	5 130	5 130	-	18%	<b>923 €</b>
<b>8) NEGREPELISSE</b> Réfection de la toiture de la maison de l'intercommunalité <u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2012.	42 150	15 500	26 650	12%	<b>1 860 €</b>
<b>9) REALVILLE</b> Aménagement d'un bureau au 1 <sup>er</sup> étage de la salle des fêtes	4 909	4 909	-	18%	<b>883 €</b>
<b>10) SAINT AIGNAN</b> Grosses réparations aux vestiaires du stade de football	5 084	5 084	-	31,20%	<b>1 586 €</b>
<b>11) SAINT AMANS DE PELLAGAL</b> Travaux de rénovation dans l'appartement communal <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 01.02.11.	15 856	15 500	-	45%	<b>6 975 €</b>
<b>12) VALEILLES</b> Restauration des façades de l'église <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 05.01.11. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2012.	59 500	15 500	44 000	45%	<b>6 975 €</b>
<b>13) VALEILLES</b> Restauration des murs du cimetière <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 07.04.11. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 11 800 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2012.	27 300	15 500	11 800	45%	<b>6 975 €</b>

\* 2èmes tranches

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>14) BRESSOLS</b> Réparation des façades de l'église de Brial	26 882	11 382	12%	<b><u>1 365 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 27.04.09 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 11 382 € HT.				
<b>15) CASTERA BOUZET</b> Mise aux normes électriques et achèvement des travaux intérieurs de l'église	26 145	10 646	45%	<b><u>4 790 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 22.06.09 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 10 646 € HT.				
<b>16) CASTERA BOUZET</b> Restauration intérieure de l'église	38 808	15 500	45%	<b><u>6 975 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 25.05.09 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				
<b>17) COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES</b> Travaux d'amélioration du chenil communautaire de Golfech	103 000	15 500	12%	<b><u>1 860 €</u></b>
<u>Observation</u> : <u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 27.09.10 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				
<b>18) MOLIÈRES</b> Rénovation et agrandissement de la toiture et des auvents du local accueil et poste de secours à la base de loisirs du Malivert	70 176	15 500	18%	<b><u>2 790 €</u></b>
<u>Observation</u> : <u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 30.08.10 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				
<b>19) MOUILLAC</b> Modification et consolidation du mur du cimetière	26 897	11 397	54%	<b><u>6 154 €</u></b>
<u>Observation</u> : <u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 29.03.10 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 11 397 € HT.				
<b>20) PERVILLE</b> Changement d'énergie à la salle des fêtes et à la mairie	26 991	11 491	12%	<b><u>1 378 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 15.11.10 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 11 491 € HT.				
<b>21) SAINT PORQUIER</b> Restauration de la mairie	33 728	15 500	18%	<b><u>2 790 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 27.09.10 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 15 500 € HT.				

\* nouvelles demandes présentées dans le cadre d'une convention territoriale de pays

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>22) MONTJOI</b> Création d'une maison d'accueil à vocation touristique – 2 <sup>ème</sup> tranche	350 000	350 000	15%	<b><u>52 500 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne – année 2009/phase 3 – validée en Commission Permanente du 29.03.10.				
<b>23) REALVILLE</b> Amélioration des performances thermiques de la mairie	51 536	40 300	18%	<b><u>7 254 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Midi-Quercy – année 2010/phase 2 validée en Commission Permanente du 17.01.11 et de la convention Plan Climat Energie du pays Midi-Quercy validée en Commission Permanente du 10.07.10.				
<b>24) SISTELS</b> Grosses réparations au bâtiment communal « Judith Waring » pour y installer deux logements sociaux	48 488	31 000	12%	<b><u>3 720 €</u></b>
<u>Observation</u> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du pays Garonne Quercy Gascogne – année 2009/phase 3 – validée en Commission Permanente du 29.03.10.				

**TOTAL.....135 188 €**

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041437, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,